PLAN ECOPHYTO

LE GUIDE PRATIQUE DES SOLUTIONS

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2017

INTERDICTION D'UTILISATION DES PESTICIDES CHIMIQUES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES FRANÇAISES

Fleurs dans le village de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle

SOMMAIRE

LE CONTEXTE

I / RAPPEL DE LA LOI PAGE 4
II / ENJEU DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTAL PAGE 5
III / LES PESTICIDES CHIMIQUES ET LEURS USAGES PAGE 5

GUIDE DES SOLUTIONS ET COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

I / LA CONCEPTION ECOLOGIQUE PAGE 6
II / LA FORMATION DU PERSONNEL TECHNIQUE PAGE 10
III / LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ET D'UN PLAN DE DESHERBAGE ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE PAGE 12
IV / DES SOLUTIONS ALTERNATIVES PAGE 14
V / MODIFIER L'IMAGE DE LA NATURE EN VILLE PAGE 16
VI / BENEFICIER D'UN APPUI TECHNIQUE AU TRAVERS DE CHARTES LOCALES ET SOLLICITER UN APPUI FINANCIER PAGE 19

LE CONTEXTE

I / RAPPEL DE LA LOI

Le plan ECOPHYTO, lancé en 2008 par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture, est une **initiative qui vise à proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France.**

Le plan ECOPHYTO encourage le développement et l'introduction de méthodes et de techniques de substitution et propose aux collectivités et aux personnes publiques un large panel d'outils pour les aider dans cette transition.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, et également sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les services écosystémiques qui en dépendent.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à partir du 1er janvier 2017 l'utilisation de pesticides chimiques par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures) accessibles au public.

Cette interdiction sera élargie aux jardiniers amateurs dès 2019.

Resteront autorisés, les produits de biocontrôle (c'est à dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique.

CALENDRIER POUR LES PROFESSIONNELS ET LES JARDINIERS AMATEURS

Pour les professionnels :

. **Au 1er janvier 2017**, les pesticides chimiques seront interdits dans les collectivités et structures publiques pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts et promenades ouverts au public.

Pour les jardiniers amateurs :

. **Au 1er janvier 2016**, les distributeurs doivent engager un programme de retrait de la vente en libre-service des pesticides chimiques.

. **Au 1er janvier 2017**, la vente en libre-service des pesticides chimiques ne sera plus autorisée. Ces produits seront délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. Les produits de biocontrôle et produits utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette mesure.

. **Au 1er janvier 2019**, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers.

II / UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Chaque jour, les usagers et les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des routes, des voiries sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. L'utilisation des pesticides en ville atteint également les populations au plus près, notamment les enfants, particulièrement sensibles à la toxicité des produits phytosanitaires.

Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongée peuvent provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, variables selon le profil toxicologique du produit utilisé et selon la nature des expositions et de leur intensité.

Enfin, l'utilisation de pesticides professionnels en zone non agricole, peut constituer une source importante de contamination des eaux. Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (trottoirs, cours bitumées ou gravillonnées, pentes de garage etc.) se retrouvent dans les eaux superficielles ou souterraines et entraînent, très souvent du fait d'une infiltration, une pollution des eaux liée au ruissellement.

CHIFFRES CLES :

65 000 tonnes de matières actives commercialisées en France (2014).

6 000 tonnes encore utilisées pour l'entretien des voies et espaces verts publics.

300 agents sur l'ensemble du territoire contrôlent l'utilisation des pesticides pour assurer aux consommateurs un niveau optimal de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.

III / LES PESTICIDES CHIMIQUES ET LEURS USAGES DANS LES STRUCTURES PUBLIQUES

Les pesticides, ou produits phytosanitaires, sont des substances chimiques de synthèse utilisées pour lutter, contrôler et éliminer des organismes considérés comme nuisibles.

Il existe quatre types de pesticides :
. les **herbicides,** contre les herbes indésirables, dites « mauvaises herbes »,
. les **insecticides,** contre les insectes nuisibles,
. les **fongicides,** contre les maladies causées par les champignons,
. les **parasiticides,** contre les vers parasites.

Il existe d'autres produits du même type, utilisés pour éliminer les rongeurs, les taupes ou encore les limaces et les escargots.

Leur usage par les professionnels se fait principalement dans les structures et lieux publics avec des herbicides, à savoir:
. les **voiries et trottoirs** avec des traitements localisés sur les surfaces imperméables,
. les **parcs, jardins** et au pied des **arbres**, principalement sur des surfaces perméables,
. les **terrains de sport** et de loisirs,
. ou les **cimetières**, fréquemment soumis à des traitements par herbicides totaux et anti-germinatifs.

UN GUIDE DES SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES

Les collectivités territoriales et les établissements publics disposent aujourd'hui de quelques mois pour amorcer cette transition.

Pour mettre en application la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, **le plan ECOPHYTO accompagne les collectivités dans cette démarche évolutive vers de nouveaux usages et de nouvelles pratiques.**

Le passage au zéro pesticide chimique est possible. Un défi, certes, mais avant tout l'opportunité de proposer une nouvelle conception de la nature en ville, celle d'une matrice verte, riche de biodiversité et bénéfique à tous.

Cette démarche se traduit au travers de la mise en place d'un **ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différenciée, en passant par le développement de solutions alternatives.**

Aujourd'hui, plus de 4 000 communes françaises sont déjà engagées dans des démarches de réduction ou de suppression des pesticides chimiques dans les espaces publics dont elles ont la gestion.

Les solutions existent et certaines se trouvent parfois dans la nature elle-même.

Aussi, il est essentiel de comprendre le fonctionnement de la biodiversité en ville et de repenser le paysage urbain pour s'orienter vers une nouvelle gestion des mauvaises herbes et insectes nuisibles.

I / LA CONCEPTION ECOLOGIQUE

Les principes de gestion écologique doivent être intégrés en amont des projets d'aménagements ou de réorganisation des espaces. L'adoption d'une gestion différenciée des espaces est la clé pour permettre la réduction de l'usage des pesticides.

Il est possible d'optimiser les opérations d'entretien et ainsi d'anticiper les risques phytosanitaires en analysant l'ensemble des paramètres et des caractéristiques d'un espace vert : les espèces végétales qui y sont plantées, son implantation géographique et urbaine, la qualité des sols, son accessibilité, sa fréquentation, son appropriation par les différentes populations...

De plus, dès sa conception ou sa réfection, il est nécessaire de penser ces espaces selon l'usage qui en sera fait.

Il est donc recommandé aux communes et gestionnaires d'espaces verts de :

. veiller à la qualité agronomique des plantations afin de prévenir un déséquilibre qui entraînerait une sensibilité accrue aux bio-agresseurs,

. privilégier l'utilisation de certaines espèces végétales régulatrices,

. aménager des espaces permettant l'intégration et le développement d'une végétation spontanée.

SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE

commune de Corrèze, 44 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2014

L'abandon des pesticides chimiques peut également devenir un outil de sociabilité et de réappropriation de certains espaces publics comme par exemple à Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, en Corrèze dans le Limousin, où le cimetière du village est perçu comme une œuvre collective.

La réfection et l'embellissement du cimetière ont été soutenus financièrement par la population et par des entreprises citoyennes. Tous ont décidé de faire pousser une végétation spontanée et une nature non maîtrisée pour **faire du cimetière communal, un jardin accueillant et plaisant, dans lequel sont régulièrement organisés animations culturelles, festivals ou encore expositions.**

Terrain de sport de L'Isle d'Espagnac

L'ISLE D'ESPAGNAC

commune de Charente, 5 290 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2012

A l'Isle d'Espagnac, en Charente, le gazon des terrains de sport est en fétuque, **une herbe moins gourmande en eau et très résistante aux piétinements**. **Une conception écologique qui permet de réaliser des économies d'entretien et de consommation d'eau, à savoir plus de 8 000 m³ chaque année.** Pour leur entretien et leur protection, la ville utilise une huile biologique issue d'un mélange de mychorhize (un champignon-éponge), d'eau et de purin végétal.

« *Cette huile permet d'éviter l'évaporation de l'eau et fortifie les défenses naturelles des végétaux tout en permettant une vie diversifiée dans le sol. On assiste au retour du ver de terre, le meilleur ami du jardinier, puisqu'il aère le sol à sa place* », Daniel Garry, responsable des espaces verts.

Fleurs dans la ville

VIEUX-CONDÉ

commune du Nord, 10 200 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2012

Pour l'élaboration de tous les nouveaux projets de restauration ou de construction de la ville, la municipalité apporte une grande attention à l'aspect environnemental, à l'image, par exemple, de la nouvelle école maternelle de la ville où les espaces verts ont été intégrés sous la forme d'un vaste patio végétalisé dans lequel les enfants peuvent s'adonner au jardinage.

« *Sur tout le territoire de la commune,* ***les plantations diversifiées garantissent un écosystème riche*** *et permettent le développement naturel d'espèces animales, véritables alliées du jardin. Nous avons choisi d'utiliser des plantes durables qui nous assurent un fleurissement continu tout au long de l'année tout en permettant de fleurir davantage de quartiers. Nous allions l'utile à l'agréable en créant* ***des massifs qui deviennent de véritables refuges pour de nombreuses espèces d'insectes, où prédateurs et proies s'autorégulent.*** *C'est un premier pas vers la lutte biologique ainsi qu'un moyen de lutter contre le déclin de certaines espèces. Saviez-vous que la première fleur que butinent les abeilles est le pissenlit ?* » David Bustin, élu en charge de l'opération zéro pesticides.

Patio végétalisé de l'école Solitude

II / LA FORMATION DU PERSONNEL TECHNIQUE

La réduction puis l'arrêt des produits phytosanitaires est un véritable changement de paradigme pour les agents des espaces verts, qui doivent être accompagnés.

De nombreuses formations à destination des agents des collectivités sont déjà mises en place et dispensées par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Plus d'informations sur **www.cnfpt.fr**

D'autres formations sont également proposées comme par exemple, la formation Certiphyto, des journées d'information réalisées par les régions ou encore des rendez-vous d'échanges entre professionnels.

HAGUENAU

commune du Bas-Rhin, 35 722 habitants,
en gestion Zérophyto depuis 2012

« *Nous avons entrepris* ***un plan de formation sur 6 ans.*** *Le passage au zéro phyto a été difficile à admettre pour les techniciens. Pour eux, ce changement a été une remise en cause de leur façon de travailler. La transition a été progressive pour les 35 agents au sein du service.* ***Nous avons repensé entièrement l'organisation et la manière de travailler*** » Valentin Lett, chef de service des parcs, jardins et cimetière à la communauté de commune d'Haguenau.

FONTAINEBLEAU

commune de Seine et Marne,
14 839 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2011

« *Nous avons demandé aux techniciens de la ville et du cimetière de* ***suivre une formation sur les traitements chimiques*** *afin qu'ils prennent conscience du danger de l'usage des pesticides sur la santé et l'environnement.* ***Puis, ces mêmes techniciens ont suivi une formation biodiversité.*** *Cette démarche nous a permis de leur faire comprendre pourquoi leur façon de travailler allait évoluer vers d'autres alternatives* », Marc Champault, responsable des espaces publics de la ville de Fontainebleau.

ROUFFACH

commune du Haut-Rhin, 4 900 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2014

« *Les techniciens de la commune ont suivi* ***plusieurs formations allant de la formation Certiphyto aux journées d'information proposées par la région Alsace, en passant par des formations très concrètes sur le matériel.*** *Nous avons également mis en place des échanges entre professionnels* » Patricia Paris, directrice générale des services de la ville.

Plantation de vivaces / chantier-école d'insertion

III / LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ET D'UN PLAN DE DESHERBAGE ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE

L'adaptation des niveaux et techniques d'entretien des sites en fonction de leur usage peut également donner lieu à la mise en place de plan de gestion horticole traditionnelle et extensive.

Un bilan des moyens humains et financiers mis à disposition ainsi qu'une cartographie de l'ensemble des sites verts à gérer peuvent fortement contribuer à ce type d'adaptation.

Ainsi, les différents sites seront rangés dans les classes d'entretien en fonction de leur emplacement, de leur type d'utilisation et de leur fréquentation.

La mise en place d'un plan de désherbage (inventaire des pratiques de désherbages existantes et cartographie des zones à risques) permet de limiter au maximum la pollution des eaux par les désherbants.

Des techniques alternatives comme les méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude, mousse chaude) ou encore les méthodes mécaniques et ancestrales (binette, brosse rotative, balayeuse...) existent et peuvent être mises en place simplement.

LES OUTILS UTILES AU DÉSHERBAGE SANS PESTICIDES CHIMIQUES :

- **Balayeuse mécanique**
- **Binette**
- **Débroussailleuse**
- **Tondeuse**
- **Réciprocateur**
- **Couteau de cuisine**
- **Démousseuse mécanique**
- **Brosse métallique**
- **Bouteille de gaz**
- **Dameuse**
- **Grattoir**
- **Brûleur thermique**

FONTAINEBLEAU

commune de Seine et Marne,
14 839 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2011

Depuis 2011, la ville de Fontainebleau a mis en place un plan de gestion différenciée ne prévoyant aucun usage d'herbicide ou de produit de biocontrôle. Pour faciliter l'organisation des emplois du temps des techniciens, un plan de désherbage a été élaboré.

Dans cette ville fleurie, **les joints des caniveaux, le fil d'eau et les pavés sont désherbés grâce au passage d'une brosse métallique, très efficace. Pour l'entretien des gazons, les techniciens n'ont plus recourt à des désherbants sélectifs mais à une démousseuse mécanique passée tous les 3 à 4 ans. Ils utilisent également un réciprocateur, permettant de réaliser un désherbage au bord de la route sans projection sur les piétons ou les voitures.**

« *En 2015 nous avons déplacé des poneys du centre équestre dans le cimetière de la ville pour leur faire brouter l'herbe et ainsi désherber naturellement le lieu. Nous avons reçu un très bon accueil du public. Ce type d'opération permet de faire accepter un état d'esprit novateur et de nouvelles techniques. Nous souhaitons réitérer l'opération en 2017, mais avec des moutons cette fois-ci* »
Marc Champault, responsable des espaces publics.

IV / DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

La **protection intégrée** est la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le principe est de maintenir les bio-agresseurs, c'est à dire les organismes vivants qui attaquent les plantes cultivées, sans dépasser un seuil jugé acceptable. L'objectif est d'utiliser **la bonne technique au bon moment** et de privilégier des méthodes non chimiques en **combinant des techniques de gestion biologique, physique et génétique.**

Les mesures prophylactiques, quant à elles, permettent de prévenir ou de limiter l'installation et le développement d'un bio-agresseur trop invasif.
Il est possible d'éliminer les sources de contamination en ramassant par exemple les feuilles des arbres tombées au sol pour éliminer les formes de conservation hivernales des bio-agresseurs (mineuse du marronnier, tâches noires du rosier...), ou encore de désinfecter les outils utilisés pour l'élagage et la taille des végétaux ou encore le ramassage des feuilles.

Il est aussi envisageable de favoriser le développement d'une faune « utile » en installant par exemple des nichoirs à mésanges afin qu'elles participent au contrôle des populations de processionnaires du pin. Les larves de cet insecte se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres et des allergies chez certaines personnes.

Les produits de biocontrôle représentent un ensemble de solutions à utiliser seules ou de manière associée pour protéger les plantes.

Les produits de biocontrôle se répartissent en quatre catégories :

. Les macro-organismes : insectes, acariens et nématodes (*vers*),
. Les micro-organismes : champignons, bactéries, virus et leurs extraits,
. Les médiateurs chimiques : phéromones sexuelles et d'agrégation,
. Les substances naturelles : extraits de plantes, d'algues, minéraux.

FONTAINEBLEAU

commune de Seine et Marne,
14 839 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2011

Pour le fleurissement saisonnier, la ville de Fontainebleau a élaboré une solution utilisant une substance naturelle : les cosses de cacao. Elles sont placées au pied des plants pour empêcher l'eau de s'évaporer et contrer la pousse d'herbes indésirables. Cette solution fait également parler d'elle aux habitants, puisque chaque année à la mi-mai, la ville sent le chocolat durant quinze jours !

L'ISLE D'ESPAGNAC

commune de Charente, 5 290 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2012

L'arrêt d'utilisation de pesticides chimiques a permis de faire revenir des populations d'insectes comme **les coccinelles qui régulent naturellement la présence de pucerons**. De son côté, pour lutter contre leur invasion, la ville de L'Isle d'Espagnac utilise **du purin artisanal à base d'ortie qui permet de durcir les feuilles des arbres.** Les pucerons, eux, n'aiment que les feuilles tendres. Quant aux feuilles infestées, elles finissent par tomber naturellement.

Le passage au Zérophyto a permis de **créer des jachères sauvages dans la ville** avec une biodiversité riche et le retour en ville d'une cinquantaine d'insectes comme les abeilles, les papillons, les chenilles ou encore des nichées d'oiseaux. **Des jachères de prairie fleurie ont été plantées autour des arbres dans les jardins et dans la ville pour éviter le désherbage.**

« *Nous avons aussi mis en place des* ***'massifs développement durable', c'est à dire des massifs qui vivent seuls, sans entretien, uniquement avec le soleil et la pluie.*** *On laisse faire la nature* » Monsieur Gary, responsable des espaces verts de la ville.

Pour l'entretien des massifs avec arbustes et fleurs, la ville **récupère les cartons usagés des habitants de la commune. Les cartons sont mis à même la terre et recouverts d'écorces d'arbres. Ces couches font ressortir les vers de terre et permettent de réaliser un paillage gratuit** sans avoir à désherber les massifs.

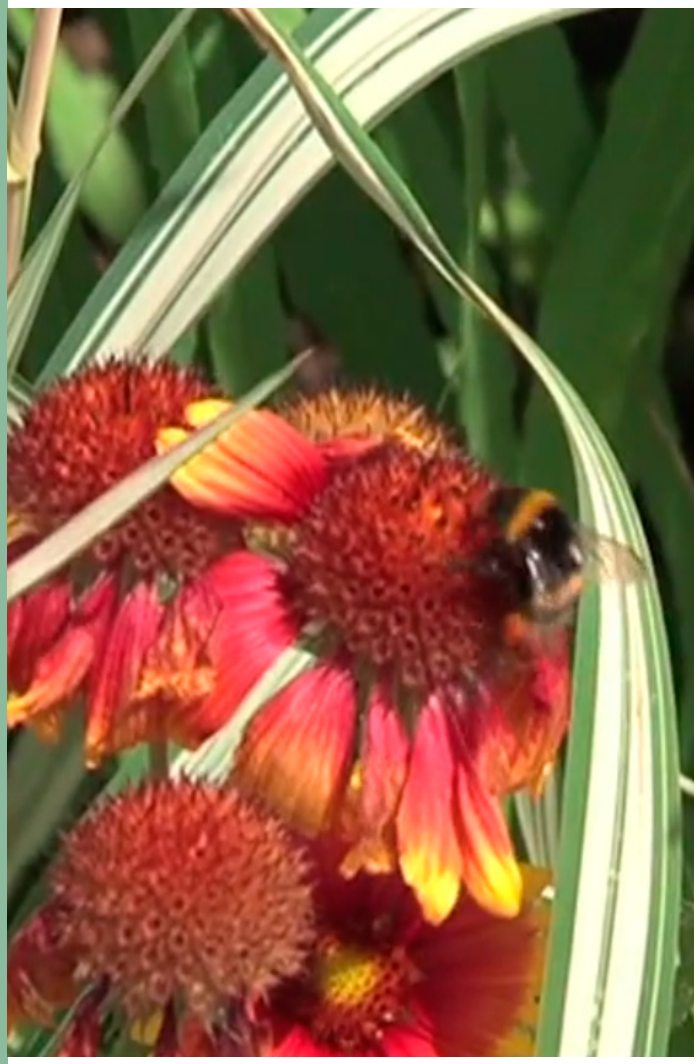

Massif fleuri

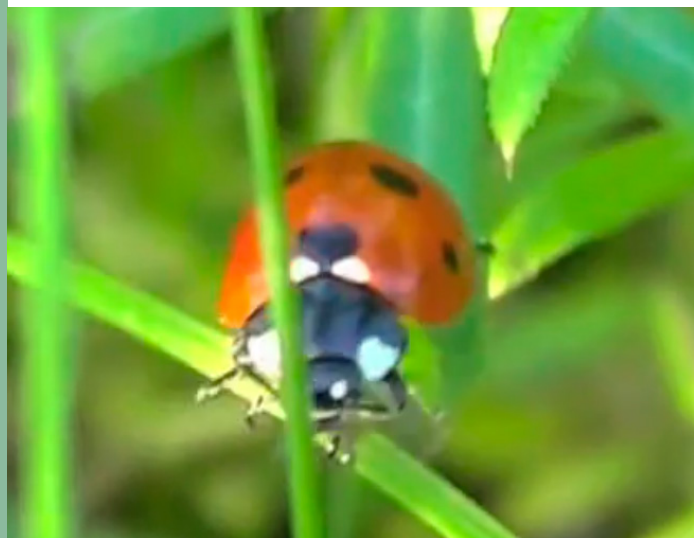

V / MODIFIER L'IMAGE DE LA NATURE EN VILLE

Pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative (les « mauvaises herbes »).

La solution est **d'envisager les plantes spontanées comme un élément de la nature ou du sauvage** afin qu'elles soient appréciées, et acceptées sur le territoire urbain.

Pour se faire, un travail de fond est à réaliser auprès de chacun pour **intégrer une nouvelle représentation de la nature** qui se traduit par **l'acceptation de la présence d'herbes ainsi que d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein de l'espace public.**

Les élus et les gestionnaires peuvent veiller à **sensibiliser les populations locales (grand public, public scolaire) via de nombreux outils :**

. affichettes,
. signalétique,
. plaquette,
. vidéo,
. participation citoyenne, débats, animations...

L'ISLE D'ESPAGNAC

commune de Charente, 5 290 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2012

Des labyrinthes végétaux ont été mis en place dans toute la ville dans le but de sensibiliser, informer et éduquer le grand public à une nature plus spontanée et sauvage. L'idée était de montrer au grand public qu'à une époque les plantes et herbes folles aujourd'hui trouvées sur les trottoirs étaient et sont des espèces comestibles ou médicinales.

« *Il y a* ***un labyrinthe potager que nous utilisons pour travailler avec des écoles.*** *Nous avons élaboré* ***l'opération 'la biodiversité, du potager à l'assiette'*** *pour faire découvrir aux enfants des carottes de toutes les couleurs, du maïs de couleur bleue, ou encore les cénopodes, ces 'mauvaises herbes' consommées au Moyen-Âge, qui s'avèrent être des épinards, épinards frais ou quinoa. Cela démontre que nous consommons les mauvaises herbes et qu'elles sont bonnes* »
Daniel Garry, responsable des espaces verts de la ville.

L'Isle d'Espagnac compte aussi :

. **un labyrinthe fruitier en accès libre et taillé à hauteur d'enfant pour un 'goûter bio' à la sortie de l'école**,
. **un labyrinthe de blé ancien en parallèle de l'apprentissage de la préhistoire dans les classes élémentaires**,
. **un labyrinthe avec de la végétation sauvage dans une zone HLM** pour sensibiliser les habitants à l'importance d'une telle végétation pour la protection des abeilles.

De manière générale, la sensibilisation à la biodiversité est au cœur de la ville.

Par exemple, à l'occasion de la fête des voisins, la mairie offre du semis aux personnes qui le souhaitent pour fleurir les pas de mur des maisons, des graines libres de droit récoltées par des associations.

SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE

commune de Corrèze, 44 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2014

« Dès 2014, la décision d'arrêt d'usage de pesticides par la commune pour la gestion des espaces verts publics s'est faite à l'unanimité. Pour le village, le Zérophyto est plus économique, plus joli, plus acceptable et meilleur pour la santé. A l'époque, nous avons remis tout notre stock de pesticides chimiques à une déchetterie spécialisée dans la destruction de ce type de produits » Jean-Michel Teulière, maire du village.

Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle ne compte pas de trottoirs à proprement parler. Il s'agit de bordures de routes enherbées que la commune laisse se parer d'herbes folles qui fleurissent à la belle saison. Cela permet de laisser le cycle complet de la nature se faire : fleurir, grainer et accueillir les insectes.

*« **Nous avons mis en place l'opération 'J'aime ma commune, j'aide mon village'. Un dispositif où chacun prend part à l'entretien de l'espace public. Cela créé un esprit villageois et favorise le lien social.** Nous assistons à une conscientisation de la population. Sachez que je pousse moi-même la tondeuse ! »*

Pour se faire, la communication s'est faite naturellement. **Le maire communique également à travers le Bulletin Municipal et se félicite des coups de projecteurs dont a bénéficié la commune via des articles de presse ou des reportage radio et TV. Un rayonnement qui motive les habitants de la commune à continuer sur cette voie.**

Bordures de routes enherbées

Jachère sauvage autour de l'église

VIEUX-CONDÉ

commune du Nord, 10 200 habitants
en gestion Zérophyto depuis 2012

Pour sensibiliser les habitants de la ville au retour d'une nature moins maîtrisée et plus sauvage, la ville a aménagé de nombreux espaces verts, écrins de verdure ouverts à la population comme :

. le jardin botanique et pédagogique pour faire découvrir les différentes méthodes de fleurissement alternatif, de paillage, d'aménagement végétal de toitures et murs. **Les techniciens en charge du jardin apprennent aux habitants à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour une culture facile et respectueuse de l'environnement**,

. le jardin solidaire de la Cité Taffin qui permet **d'apprendre à cultiver son jardin autrement**. Certaines plantes et légumes émettent des répulsifs, piègent les insectes, ou au contraire les attirent, les détournant des autres plantes et légumes...

. le jardin d'un centre socio-culturel où **les mains vertes des enfants y cultivent des plantes et fleurs au milieu d'installations artistiques** et métalliques de la compagnie Carabosse.

Vieux-Condé a à cœur d'associer ses habitants à l'embellissement de la ville et les incite chaque année à fleurir balcons, fenêtres et jardins. A la fin de l'été, la ville organise une cérémonie de récompense au cours de laquelle elle remet un bon d'achat de fleurissement aux participants.

Jardin botanique

Jardin solidaire

Espace vert de la ville

Plantes tapissantes

VI / BENEFICIER D'UN APPUI TECHNIQUE AU TRAVERS DE CHARTES LOCALES ET SOLLICITER UN APPUI FINANCIER

Il existe en France de nombreuses chartes locales pour accompagner les collectivités à réduire l'usage de pesticides. Ces chartes permettent de disposer d'un accompagnement personnalisé sur les aspects techniques.

La démarche Terre Saine, communes sans pesticides

La démarche **« Terre Saine, communes sans pesticides »** labélise les collectivités et communes les plus exemplaires et activement engagées dans la réduction, voire la suppression, de l'usage de pesticides. Depuis le 24 mars 2016, 111 communes portent fièrement ce label.

« Terre Saine » permet de faire l'écho et la promotion des actions déjà existantes sur tout le territoire.

La démarche territoire à énergie positive

La mobilisation des « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » est d'une ampleur sans précédent : **400 collectivités en France se sont portées candidates pour participer à la démarche.** Elles se sont engagées à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, de leurs constructions, de leurs activités économiques, de leurs transports et de leurs loisirs. Ces collectivités proposent un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Parmi les actions engagées, de nombreux territoires à énergie positive pour la croissance verte ont décidé de réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Appui financier

Les agences de l'eau peuvent aider à financer des projets. Plus d'informations sur : www.lesagencesdeleau.fr

Se rapprocher des collectivités voisines peut aussi être envisagé lorsque cela est possible pour mutualiser les coûts.

DES OUTILS DEDIES AUX PROFESSIONNELS

. Un site internet dédié aux professionnels des JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures) recense solutions, bonnes pratiques et dispense un large programme d'informations : www.ecophytozna-pro.fr

. Des guides techniques détaillés à destination des professionnels, réalisé par Plante & Cité et téléchargeable directement en ligne : www.plante-et-cite.fr

. Des journées techniques et des formations organisées par le CNFPT et Plante & Cité : www.cnfpt.fr & www.plante-et-cite.fr

CONTACTS PRESSE
AGENCE 914

Dossier de presse, communiqués, visuels et informations auprès de l'Agence 914
6 rue Saulnier, 75009 Paris
Tél : 01 42 52 60 29
Devi de CONDAPPA _ devi@agence914.fr _ 06 29 43 12 19
Juliette LANIRAY _ juliette@agence914.fr _ 06 11 76 22 09